



**Agence
Qualité
Construction**

**CONSEILS AUX
PARTICULIERS**

RÉNOVER SON HABITATION CRÉER OU RÉNOVER SA SALLE DE BAINS

- ✓ Éliminer le risque d'électrocution !
- ✓ Soigner l'étanchéité à l'eau et à l'humidité
- ✓ Anticiper l'accessibilité



CETTE PLAQUETTE EST DESTINÉE AUX PARTICULIERS

Avant tous travaux importants dans une salle de bains, il convient d'apprécier l'état général de ce qui est en place : équipements, nature des murs, des cloisons et du sol, position des évacuations. Les points sensibles de la salle de bains proviennent de la forte présence d'eau projetée et d'humidité (risque d'infiltration et de dégradation des parois) et de la proximité avec l'électricité (risque d'électrocution).

Les réglementations, les normes et les produits ont beaucoup évolué pour permettre d'éviter ces risques. Les professionnels sont là pour vous renseigner.

À SAVOIR

L'acoustique

Prévoir une isolation acoustique sous carrelage et veillez à :

- l'implantation des appareils (ex : évitez les sanitaires bruyants contre un mur mitoyen) ;
- au choix des produits (ex : robinets silencieux, ventilateur) ;
- à la conception de l'installation (ex : éviter les coups de bélier).

SOL ET PLANCHER

- Il peut être nécessaire de faire renforcer le plancher (notamment bois) par un professionnel. Le problème ne se pose pas dans le cas d'un plancher récent, par exemple en béton armé, correctement dimensionné et réalisé.
- Dans le cas d'un plancher bois, il faut ventiler en sous-face pour éviter la dégradation du bois.
- Les douches à l'italienne, au ras du sol, nécessitent des précautions particulières (étanchéité, pente, siphon).



POINTS DE VIGILANCE

- 1 Ventilation**
 - Nécessaire !
 - Présence de traces noires et de moisissures
 - Évite les condensations persistantes
 - Choix du système avec un professionnel
- 2 Baignoire**
 - Acrylique : rigidifier par tasseau
 - Trappe de visite pour siphon ?
- 3 Chauffage**
 - Modification de l'installation ?
 - Classe de protection électrique adaptée
- 4 Pression d'alimentation**
 - Ni trop basse, ni trop haute (de 1 à 3 bars)
 - Particulièrement en cas de douche multi-jets
- 5 Revêtement mural**
 - Première barrière à l'eau
 - Joints entre carreaux

FAITES APPEL À UN PROFESSIONNEL



- 6 **Joint périphériques**
 - Angles et raccordements
 - La zone la plus sensible aux infiltrations et au vieillissement !
 - État des joints
- 7 **Évacuation**
 - État actuel : fuite, suintement, corrosion ?
 - Fourreau pour les traversées
- 8 **Murs et cloisons**
 - Résistance aux poids des équipements
- 9 **Douche**
 - Étanchéité des douches à l'italienne
 - Pente pour évacuations
 - Accessibilité pour maintenance (siphon, ...)
- 10 **Plancher**
 - Solidité pour nouvelles charges ?
- 11 **Accessibilité**
 - Prévoir à l'avance : les espaces, la douche, des poignées



LES CLOISONS

Elles doivent être conçues globalement (matériau hydrofuge + système d'étanchéité + carrelage), en prenant en compte l'étanchéité à l'eau, la présence d'humidité et la fixation des différents éléments (radiateurs, rangement, poignée d'accroche, etc.). Dans certains cas, il faut donc anticiper des fixations ultérieures.

LES ÉVACUATIONS

Il est souhaitable que les descentes d'eaux usées (EU) et les chutes d'eau vannes (EV) soient proches des équipements qu'elles desservent. En général, les WC sont raccordés sur une colonne d'EV et les autres appareils sanitaires sur une colonne d'EU, chacune pourvue d'une ventilation primaire. Il est strictement interdit de se raccorder au réseau d'eau pluviale.

L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Elle doit être conforme aux normes et règles de sécurité obligatoires. Il faut :

- Protéger tous les circuits par un ou plusieurs disjoncteurs différentiels à haute sensibilité ;
- Relier toutes les prises à la terre ;
- Mettre à la terre et relier entre eux tous les éléments métalliques (liaisons équipotentielle) : baignoire en fonte, robinets, canalisations, huisseries... ;
- Respecter les volumes de protection autour de la baignoire et de la douche : se renseigner auprès d'un spécialiste (cf. schéma en dernière page).

LA MACHINE À LAVER

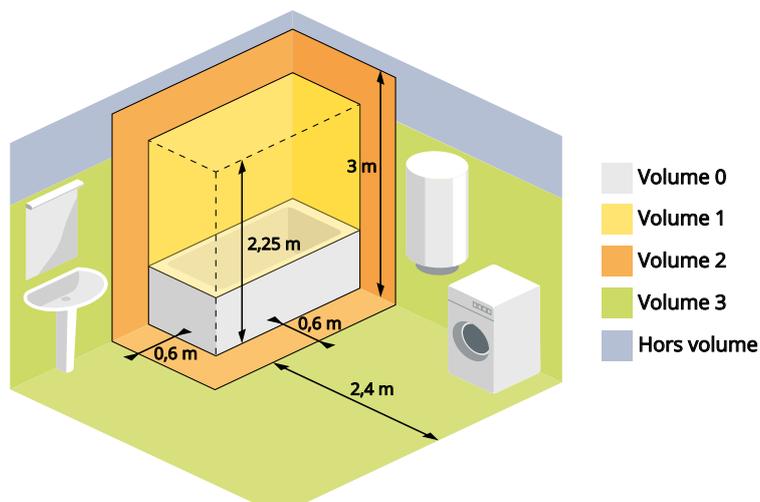
La machine à laver est autorisée à plus de 60 cm du bord d'une baignoire ou d'un receveur de douche, à condition d'être de classe 1 et d'être protégée par un dispositif différentiel de 30 mA. Cependant, pour des raisons de sécurité, des précautions doivent être prises pour éviter des accidents électriques.

À SAVOIR

Le respect de la réglementation et des normes est essentiel. Pensez notamment à consulter le RSD (Règlement Sanitaire Départemental) qui peut avoir des exigences notamment sur l'étanchéité des sols en logements collectifs.

VOLUMES DE PROTECTION

Les installations et équipements électriques doivent respecter les volumes de protection qui leur sont propres.



L'ESSENTIEL

- Tout doit être conçu pour être bien étanche et éviter les conséquences de l'humidité
- La proximité de l'électricité avec l'eau et l'humidité présente des risques d'électrocution
- Les professionnels sont là pour exécuter des travaux dans les règles.
- Pensez aussi à votre confort : éclairage, isolation des parois, qualité des matériaux et des équipements, facilité de nettoyage, accessibilité (vieillesse, handicap...).

QUI PEUT VOUS INFORMER ?

- Les professionnels de la construction (artisans, entreprises, architectes, bureaux d'études...)
- *L'Agence nationale de l'habitat* (Anah)
- *Le réseau des Adil*, qui vous apporte un conseil personnalisé, neutre et gratuit
- *L'Institut national de la consommation* (INC)

POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez les autres plaquettes *Rénover son habitation*



>>> Retrouvez ce document en version numérique et l'ensemble des ressources de l'AQC sur <https://qualiteconstruction.com>

